



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 03 avril 2023

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le **03 avril 2023 à 18 heure 00**.

Ordre du jour

Séance publique

Technique

1. *SC - 815 - ORES - Renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat ORES Assets*
2. *PP - 866 - Candidature à l'appel à projets « Résilience Biodiversité-Climat » - Approbation*

Personnel

3. *CM - 2023 - 397- Convention de partenariat - Ouverture EPN - HOYOUX Maxime - Approbation*

Population / Etat-Civil

4. *LM - 2023 - 510 - Mariages à venir suite au changement législatif introduit par la loi du 06/12/2022 - Position suite à plusieurs demandes*

PCDR

5. *SC - 879.21 - PCDR - Validation Rapport annuel 2022*
6. *SC - 879.21 - PCDR - Renouvellement des membres de la CLDR - Décision et Approbation*
7. *SC - 879.21 - PCDR - Transformation de la salle Concordia en atelier rural et en maison rurale - Approbation de la convention-réalisation*

Patrimoine

8. *SC - 506.367 - TELENET - Installations d'antennes et de pylônes à Resteigne, Tellin et Grupont - Avenant au contrat d'option et de bail*

Séance à huis clos

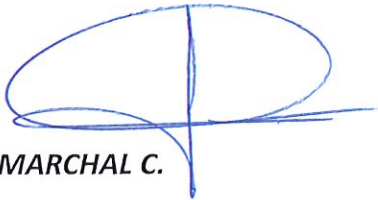
Personnel

9. *VG-397.2 Personnel enseignant - Mise en disponibilité pour cause de maladie -*

Fait à Tellin, le 22 mars 2023

Par le Collège Communal,

La Directrice générale f.f.



MARCHAL C.



Le Bourgmestre



DEGEYE Y.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers. Ceux-ci sont consultables auprès de la DG (tél : 0495 / 20 25 10)